

Déclaration de principe sur l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les programmes de la petite enfance

Ce document présente une vue d'ensemble de la déclaration de principe publiée conjointement par les Départements de l'Éducation et de la Santé et des Services sociaux. Cette déclaration de principe s'appuie sur la précédente déclaration de principe de 2015, avec un engagement renouvelé et un sentiment d'urgence accru, car les enfants en situation de handicap continuent de se heurter à des obstacles importants pour accéder aux programmes inclusifs de la petite enfance et y participer.



Pourquoi les départements publient-ils une nouvelle déclaration de principe ?

Les enfants en situation de handicap continuent de se heurter à des obstacles importants pour accéder aux programmes inclusifs de la petite enfance et y participer. Trop d'enfants en situation de handicap bénéficient de services d'éducation spécialisée dans des structures distinctes de celles de leurs camarades sans handicap



En quoi cette situation renforce-t-elle la position des départements en matière d'inclusion ?

- Elle réitère le souhait de voir les enfants intégrés dans des programmes de la petite enfance de qualité
- Elle vise à garantir que l'inclusion se poursuive lors du passage des enfants à l'école primaire
- Elle met en avant les dernières avancées scientifiques en faveur de l'inclusion et renforce le fondement juridique de celle-ci
- Elle réitère et actualise les recommandations adressées aux États, aux programmes locaux et aux prestataires d'accroître les possibilités d'apprentissage précoce inclusif
- Mise à jour des ressources et des exemples relatifs à l'inclusion



EN SAVOIR PLUS



Scannez le code QR ou rendez-vous sur
bit.ly/déclaration-d'inclusion-2023

